

LE PASSE ET LE FUTUR DE TERRITOIRES D'EXCEPTION

*Régis Ambroise, ingénieur agronome
Regis.Ambroise@agriculture.gouv.fr*

La diversité et la qualité des paysages viticoles, longuement détaillées dans les exemples précédents, constituent une expression du génie développé par les sociétés rurales de ces régions. Les viticulteurs ont été capables de trouver des modes d'organisation originaux et d'imaginer des solutions agronomiques extrêmement sophistiquées pour s'adapter à des situations géographiques et climatiques très variées, parfois extrêmes. De cette histoire résultent des structures paysagères dont la forte cohérence a participé à éduquer le regard de nombreuses générations selon les principes, implicites mais issus de l'expérience, qu'il existe une relation entre le beau et le bon, et que l'identité culturelle et la richesse naturelle de chaque région constituent un patrimoine à transmettre. A travers la notion de terroir, les produits d'appellation d'origine contrôlée reposent sur la reconnaissance de ces principes.

Pourtant ces principes et le capital paysager lui-même sont menacés par les mutations considérables qui traversent le monde actuel : ouverture des marchés, recomposition des rapports entre villes et campagnes, développement de technologies puissantes... Les débats, les études, les questions posées par les experts à l'occasion d'une demande de classement d'un site viticole au patrimoine mondial doivent aider ces régions à prendre la mesure des défis auxquelles elles vont être confrontées, pour arriver à faire vivre, de façon dynamique et en restant ouvert aux évolutions du monde, un lien entre le passé et le futur sur ces territoires d'exception.